



HUISSIER DE JUSTICE somme minimum ...

Par **brouillard**, le **05/12/2011** à **19:29**

Je dois 270 euros a un fournisseur d`electricite et je n'ai pu obtenir d`echeancier pour un remboursement par petites sommes mensuelles.

Il a de suite envoye mon dossier a une agence de recouvrement qui me demande le remboursement de la creance en 2 mensualites, ce que je ne peux pas faire.

Y a-t-il une somme minimum pour laquelle les huissiers acceptent d'effectuer des saisies ou effectuent-ils des saisies pour n'importe quelle somme due?

Merci pour votre reponse

Muriel

Par **Christophe MORHAN**, le **06/12/2011** à **23:04**

Vous leur adressez ce que vous pouvez.

vu le montant du principal, vous n'en avez pour 10 ans non plus.

vous accompagnez votre versement d'un courrier en disant que vous ne pouvez faire plus sans rentrer dans le détail et en confirmant que vous apurerez le solde par des versements mensuels d'un montant égal.

vous en conservez une copie.